

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 3 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/02/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 25/02/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

### 2023/020 – Projet d'acquisition bien sis " Place de l'Église"

Vu la vente du bien immobilier sis 2 Place de l'Eglise, appartenant aux ayants droits de Mme RICHARD Marguerite et M. RICHARD André (succession suivie par Me LECOQ, Notaires à Montval-sur-Loir) et cadastré AB n° 146 en propriété bâtie et AB n° 154 - 155 et 272 en propriété non bâtie,

Vu la situation géographique du bien en centre bourg,

Considérant que ce bien pourrait faire l'objet d'aménagement pour la création d'un multi accueil pour les enfants,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de charger Mme le Maire de faire auprès de Me LECOQ, une proposition d'achat du bien immobilier, sis 2 Place de l'Eglise, cadastré AB 146, 154, 155 et 272, au prix de 90 000 € ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/03/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond

